

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

FONDS D'INNOVATION 2020

INVITATION À SOUMETTRE DES
PROPOSITIONS

Mai 2019



Travailler ensemble vers un
leadership mondial en recherche
pour un Canada meilleur

INNOVATION.CA

La Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu'aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu'ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité.

La FCI investit dans l'infrastructure dont les chercheurs ont besoin pour voir grand et innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir le meilleur talent au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de tous les Canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 — Ce que vous devez savoir sur ce concours

- 4 But
- 4 Objectifs
- 5 Dates importantes
- 5 Budget
 - 5 Enveloppes allouées aux établissements
 - 6 Coûts d'exploitation et de maintenance
- 6 Établissements admissibles
- 6 Projets d'infrastructure admissibles
 - 7 Projets d'infrastructure situés dans des installations de recherche nationales ou internationales
 - 7 Infrastructure de calcul informatique de pointe
- 7 Processus de soumission
- 8 Évaluation au mérite
 - 8 Comités d'experts
 - 9 Comités d'évaluation multidisciplinaire
 - 9 Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial
- 9 Collaboration avec les provinces
- 10 Décisions de financement
- 10 Annonce publique

Partie 2 — Comment présenter un avis d'intention et une proposition

- 11 Respect des lignes directrices lors de la préparation de vos avis d'intention et de vos propositions
- 11 Nouveautés concernant l'équipe
- 11 Avis d'intention
 - 12 Sommaire du projet
 - 12 Équipe
 - 12 Description du projet
 - 13 Établissements partenaires
 - 13 Évaluateurs suggérés
- 13 Proposition
 - 13 Module Description du projet
 - 14 Établissements partenaires
 - 15 Critères d'évaluation
 - 19 Module Renseignements financiers
 - 19 Évaluateurs suggérés
- 19 Soumission des avis d'intention et des propositions

Annexe 1 — Enveloppes allouées aux établissements

Annexe 2 — Révisions des critères d'admissibilité de l'infrastructure

PARTIE 1

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR CE CONCOURS

But

Le succès de la communauté de recherche du Canada repose sur sa capacité à pleinement réaliser le potentiel de ses ressources humaines et exploiter ses infrastructures. La FCI investit de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche — de la plus fondamentale à la plus appliquée au développement technologique.

Les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux.

Dans son budget 2018, le gouvernement du Canada proposait de rendre permanent le financement de la FCI. Une nouvelle entente de contribution confirme ce financement jusqu'en 2026. Par ce nouveau modèle de financement, nous pouvons offrir des concours du Fonds d'innovation à intervalles réguliers de 24 à 30 mois.

Cette Invitation à soumettre des propositions marque le lancement du premier concours du Fonds d'innovation dans le cadre du nouveau modèle de financement.

La FCI invite les établissements à proposer des projets d'infrastructure :

- conformes à leur plan stratégique de recherche.
- guidés par leurs politiques ou leur plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion, et par [l'énoncé de la FCI](#) sur ces questions dans la sélection des projets présentés et la constitution des équipes. Nous considérons que la diversité des perspectives, des compétences et des expériences favorise l'innovation et contribue à l'excellence en recherche.

De plus, les projets d'infrastructure de recherche devraient :

- être suffisamment matures et offrir le meilleur potentiel d'impact transformateur.
- permettre aux équipes et aux établissements de tirer parti des capacités établies pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou d'améliorer des secteurs prioritaires stratégiques émergents.
- permettre aux équipes d'exploiter le plein potentiel de l'infrastructure de recherche et de stimuler la recherche de calibre mondial.

Objectifs

Les trois objectifs du Fonds d'innovation sont :

- de favoriser un leadership mondial en soutenant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial.
- d'accroître et d'optimiser la capacité des établissements et de la communauté de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- d'engendrer des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.

Dates importantes

16 septembre 2019	Échéance de soumission des avis d'intention
20 janvier 2020	Échéance de soumission des propositions
Janvier – Mai 2020	Évaluation par les comités d'experts
Août – Octobre 2020	Évaluation par les comités d'évaluation multidisciplinaire et par le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial
Novembre 2020	Décision du conseil d'administration de la FCI

Budget

La FCI investira jusqu'à 400 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche en finançant au plus 40 pour cent des coûts admissibles du projet d'infrastructure. La FCI allouera jusqu'à 120 millions de dollars aux coûts d'exploitation connexes par l'entremise du Fonds d'exploitation des infrastructures.

Enveloppes allouées aux établissements

Cette enveloppe constitue le montant maximum de financement que peut demander un établissement admissible pour toutes les propositions qu'il soumet. Le montant est calculé en fonction du pourcentage moyen des fonds de recherche versés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2014-2015 à 2016-2017 (données les plus récentes).

Les établissements admissibles qui n'ont pas d'enveloppe déterminée recevront une enveloppe de 1,75 million de dollars. Les hôpitaux de recherche et les instituts de recherche peuvent soumettre des propositions à l'intérieur de l'enveloppe de l'université admissible à laquelle ils sont affiliés.

La liste des enveloppes allouées aux établissements se trouve à l'[annexe 1](#).

La somme de toutes les enveloppes représente 2,75 fois le budget du concours afin d'atteindre un taux de financement d'environ 35 pour cent.

EXEMPTION DE L'ENVELOPPE

Si votre établissement soumet une seule proposition au concours, vous pouvez dépasser le montant de l'enveloppe qui est accordée à votre établissement.

RESPECT DE L'ENVELOPPE

À l'échéance de soumission des avis d'intention, votre établissement peut dépasser le montant de l'enveloppe de 10 pour cent. À la date limite de soumission des propositions, la valeur totale du financement demandé à la FCI doit respecter l'enveloppe accordée, à moins que votre établissement ne présente qu'une seule proposition.

Coût minimal

La FCI acceptera seulement les propositions dont le coût total est supérieur à 1 million de dollars.

Coûts d'exploitation et de maintenance

Le Fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI financera une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus. Les établissements reçoivent automatiquement une somme équivalente à 30 pour cent de la contribution de la FCI aux projets financés.

Dans chaque proposition, votre établissement doit démontrer qu'il dispose — et continuera de disposer — des fonds d'exploitation et de maintenance nécessaires pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure demandée. La pérennité est un critère d'évaluation et fait partie intégrante du processus d'évaluation; elle pourrait influencer sur les recommandations des comités d'évaluation multidisciplinaire.

Projets multiétablissements

Dans le cas des projets multiétablissements comptant au moins trois établissements partenaires admissibles* à la FCI qui mettent leurs ressources en commun ou hébergent une partie de l'infrastructure vous pouvez demander une contribution additionnelle d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI. Cette contribution servira à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. Vous devez **justifier ce montant** dans la proposition, laquelle sera soumise au processus d'évaluation au mérite.

* Les établissements, hôpitaux et instituts de recherche affiliés à un établissement admissible au financement de la FCI ne sont pas considérés comme des établissements partenaires pour ce financement additionnel.

Établissements admissibles

Les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif du Canada reconnus admissibles par la FCI peuvent soumettre des propositions à ce concours.

Projets d'infrastructure admissibles

Les projets admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche pour accroître la capacité de recherche et soutenir des activités de recherche de calibre mondial.

Les coûts de construction de nouveaux espaces ou de rénovation d'espaces existants (p.ex. la reconfiguration des locaux existants) sont admissibles.

Pour être admissibles, les dépenses associées à l'infrastructure de recherche doivent avoir été engagés et les contributions en nature reçues au plus tôt le 1er juin 2017. Nous considérons les dépenses engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Pour en savoir plus sur les règles d'admissibilité de la FCI, veuillez consulter notre [Guide des politiques et des programmes](#). Pour les récentes révisions des critères d'admissibilité de l'infrastructure, veuillez consulter l'[annexe 2](#).

Projets d'infrastructure situés dans des installations de recherche nationales ou internationales

Si l'infrastructure que vous proposez est située dans une installation de recherche nationale ou internationale, votre établissement doit :

- consulter l'installation hôte.
- se conformer à ses processus de planification et d'approbation de projet.
- obtenir son approbation avant de soumettre un avis d'intention.

Nous pourrions demander à l'installation de recherche de confirmer son engagement à héberger le projet.

Infrastructure de calcul informatique de pointe

Tout comme dans les concours précédents, vous pouvez soumettre des propositions pour acquérir une infrastructure de calcul informatique de pointe et autres ressources connexes pour mener des activités de recherche ou développement technologique. Toutefois, les propositions qui portent principalement sur une infrastructure de calcul informatique de pointe d'envergure, collective ou partagée ne sont pas admissibles à ce concours. Ces besoins en calcul informatique de pointe seront couverts par la [stratégie nationale sur l'infrastructure](#) de recherche numérique, qui a été annoncée par Innovation, science et développement économique Canada en avril 2019.

Le partage des ressources optimise les investissements dans l'infrastructure de calcul informatique de pointe. Les ressources de calcul informatique nouvelles ou additionnelles financées par ce concours, et coûtant plus de 100 000 dollars, seront normalement hébergées, gérées et exploitées par Calcul Canada. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [Guide des politiques et des programmes](#). Dans certains cas et pour des raisons légitimes, nous convenons que l'infrastructure de calcul informatique devrait être hébergée, gérée et exploitée par les établissements.

Votre établissement devrait consulter Calcul Canada si vous prévoyez demander des infrastructures de calcul informatique de pointe. Dans de tels cas, veuillez visiter le site Web de Calcul Canada pour connaître leur processus pour faciliter votre collaboration avec eux. Pour toute question concernant l'admissibilité d'une infrastructure de calcul informatique de pointe, veuillez consulter votre chargé ou chargée de programmes.

Processus de soumission

Votre établissement doit soumettre un avis d'intention avant la date limite. Si vous ne le faites pas, vous ne pourrez pas soumettre de proposition. Après la date limite des avis d'intention, vous aurez accès à la proposition dans le Système de gestion des contributions de la FCI ([SGCF](#)).

Nous utiliserons les avis d'intention pour planifier le processus d'évaluation, à savoir :

- Cerner l'expertise nécessaire pour évaluer chaque proposition.
- Recruter les membres des comités d'experts.
- Vérifier l'admissibilité des articles d'infrastructure demandés.

Les avis d'intention ne font pas partie du processus d'évaluation au mérite.

Nous afficherons sur notre site Web la liste des avis d'intention reçus et un sommaire de chaque projet, afin d'inciter les établissements ayant des projets complémentaires à envisager des collaborations ou des initiatives multiétablissements. À cette fin, nous pourrions vous signaler certains chevauchements ou des synergies possibles.

Évaluation au mérite

Le personnel de la FCI s'assurera d'abord que les propositions soumises sont admissibles et complètes. Les propositions feront ensuite l'objet d'une évaluation au mérite à trois étapes qui sont décrites ci-dessous.

Comités d'experts

Dans le cadre de la première étape, des comités d'experts évaluent de petits groupes de propositions similaires. L'évaluation sera adaptée à la nature et à la complexité du projet. Les comités d'experts mesurent les forces et les faiblesses des propositions en fonction des six critères d'évaluation au mérite.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les comités d'experts évaluent les propositions selon les six critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du concours :

- **Activités de recherche ou de développement technologique** — Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.
- **Équipe** — L'équipe diversifiée comprend l'étendue de l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités proposées.
- **Capacité de recherche** — Les établissements et leurs partenaires disposent de la capacité de recherche nécessaire sur laquelle s'appuie la présente proposition.
- **Infrastructure** — L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- **Pérennité** — L'infrastructure sera utilisée, exploitée et maintenue de façon optimale durant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.
- **Retombées** — L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles d'entraîner des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.

Diversité de l'équipe

Nous vous encourageons à former des équipes composées de personnes qui se trouvent à différentes étapes de leur carrière, dont les antécédents sont variés et qui appartiennent à des groupes sous-représentés, selon le cas pour les activités proposées.

Veillez consulter la [partie 2](#) du présent document pour obtenir des renseignements sur la façon de présenter une demande au concours du Fonds d'innovation, y compris des instructions sur les informations requises pour chacun des critères d'évaluation.

RENCONTRES EN PERSONNE

Dans le cas de propositions que nous jugeons particulièrement complexes et d'envergure, nous pourrions tenir des rencontres en personne entre les membres du comité d'experts, des membres de l'équipe et des représentants des établissements participants. Ces projets représentent habituellement un investissement important de la part de la FCI. Toutefois, l'aspect financier n'est pas le seul facteur déterminant pour tenir une rencontre en personne.

Peu de temps après la soumission des avis d'intention, nous déterminerons les projets qui pourraient nécessiter de telles rencontres et en informerons les établissements. Une fois les propositions soumises, nous confirmerons si une rencontre en personne est nécessaire. Pour ces propositions, nous pourrions inclure des experts en gestion d'installations de recherche de grande envergure dans les comités d'experts.

Comités d'évaluation multidisciplinaire

Au cours de la deuxième étape, les comités d'évaluation multidisciplinaire (CÉM) évaluent des groupes de propositions de taille et de complexité semblables en fonction des trois objectifs du concours.

Au moins un CÉM examinera exclusivement les propositions soumises par des petits établissements (dont la part de financement des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent).

À la suite d'une analyse soignée des propositions et des rapports des comités d'experts, les CÉM :

- détermineront les propositions qui affichent les normes d'excellence les plus élevées et qui remplissent le mieux les trois objectifs du concours en tenant compte des autres propositions présentées;
- établiront le montant de financement recommandé pour chaque proposition.

Nous choisissons les membres des CÉM en fonction de leur capacité à évaluer des propositions selon les objectifs du concours. De plus, ils possèdent une compréhension du milieu de la recherche et des créneaux d'excellence dans les établissements et une connaissance des impacts et des retombées des activités de recherche. Les CÉM qui évaluent des propositions d'envergure compteront également sur des membres possédant une expertise en gestion des installations de recherche de grande envergure. Pour faciliter la prochaine étape du processus, chaque CÉM aura l'occasion d'identifier jusqu'à deux propositions de mérite exceptionnel.

Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

À l'étape finale, un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial examine les rapports des CÉM pour les propositions qui font l'objet d'une recommandation de financement de leur part. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial s'assure de la cohérence entre les CÉM. Dans le cas où les recommandations des CÉM dépasseraient le budget disponible, il doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.

Collaboration avec les provinces

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous partagerons la liste des avis d'intention soumis, les rapports des comités d'experts de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. Nous divulguerons ces informations conformément aux ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, selon les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

De plus, nous inviterons les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés à participer, à titre d'observateurs, à l'étape des comités d'experts. Ils auront l'occasion de soumettre au CÉM spécial leur avis sur les propositions présentées. La FCI encourage les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à titre de partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des propositions.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions définitives à l'égard de chacune des propositions à sa réunion de novembre 2020. Par la suite, nous vous aviserons des décisions du conseil et vous enverrons les commentaires relatifs à vos propositions.

Annnonce publique

Le gouvernement du Canada procède aux annonces sur les décisions de financement dans le cadre du Fonds d'innovation. Nous organisons ces annonces en collaboration avec les établissements. Ces événements permettent de mettre en valeur les activités de recherche ou de développement technologique rendues possibles par l'infrastructure financée par la FCI. Suite à cette annonce, nous encourageons les établissements à faire appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les résultats de ces investissements pour les Canadiens.

PARTIE 2

COMMENT PRÉSENTER UN AVIS D'INTENTION ET UNE PROPOSITION

Vous utiliserez le Système de gestion des contributions de la FCI ([SGCF](#)) pour préparer, partager et soumettre vos avis d'intention et propositions. Les instructions techniques relatives à l'utilisation du SGCF sont décrites dans les documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs et au personnel administratif d'établissements sur Innovation.ca.

Cette invitation à soumettre des propositions et la section 6 des documents Initiation au SGCF contiennent tous les renseignements nécessaires pour soumettre une proposition au Fonds d'innovation, y compris les lignes directrices pour la préparation des avis d'intention et des propositions. Nous ne publierons pas de lignes directrices distinctes comme nous l'avons fait lors de concours antérieurs.

Respect des lignes directrices lors de la préparation de vos avis d'intention et de vos propositions

Il est important que toutes les soumissions soient conformes aux lignes directrices énoncées dans les documents [Initiation au SGCF](#) ainsi que dans le présent document. Nous vous recommandons fortement de revoir les formulaires remplis avant de les soumettre afin de vous assurer de leur conformité à ces lignes directrices.

Nouveautés concernant l'équipe

Nous avons introduit l'option de nommer jusqu'à deux chefs d'équipe, au lieu d'un seul responsable du projet, pour vous permettre de reconnaître le leadership d'autres membres de l'équipe et de composer une équipe plus inclusive.

Nous avons également remplacé Utilisateur principal par Membre d'équipe afin de reconnaître la contribution des équipes au succès des activités de recherche.

Avis d'intention

Puisque nous utilisons les avis d'intention pour recruter les comités d'experts, vous ne pourrez pas changer le nom des chefs d'équipe ou de l'établissement administratif dans le SGCF après la soumission de l'avis d'intention. Cela nous permet d'éviter des conflits d'intérêts potentiels avec les membres du comité d'experts. **Si vous avez besoin d'apporter un tel changement, communiquez avec votre chargé ou chargée de programmes dès que possible.** Nous effectuerons les changements dans le SGCF.

L'avis d'intention comprend les six sections suivantes :

- Information sur le projet.
- Sommaire du projet.
- Établissements partenaires.
- Équipe.
- Description du projet.
- Évaluateurs suggérés.

Les renseignements que vous devez inclure dans ces sections sont détaillés à la section 6 des documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs et au personnel administratif d'établissements.

Sommaire du projet

Maximum de 1500 caractères

Nous publierons le titre et le sommaire du projet, les chefs d'équipe, les établissements administratifs et partenaires et les mots-clés du projet sur notre site Web pour encourager les établissements à collaborer ou à former des initiatives multiétablissements, le cas échéant. Veuillez fournir suffisamment d'information sur les activités de recherche proposées et l'infrastructure demandée pour que les collaborateurs potentiels puissent identifier les synergies possibles.

Équipe

L'infrastructure demandée doit rendre possibles les activités de recherche concurrentielles sur la scène internationale de toute une équipe. Ces activités peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs programmes de recherche et l'équipe peut regrouper des chercheurs provenant de différents établissements, pays et secteurs. Nous vous encourageons à tenir compte de l'ensemble des différents utilisateurs, soit les chefs et les membres d'équipe, et les autres utilisateurs quand vous aborderez ce critère d'évaluation. Cependant, en raison de l'espace limité, et pour tenir compte de la charge de travail, vous pouvez inscrire un maximum de dix membres d'équipe, y compris les chefs d'équipe; seuls les CVs de ces dix personnes seront joints à la proposition.

Dans le SGCF, les chefs d'équipe seront désignés comme suit :

- **Responsable administratif** : Utilisateur (généralement un chercheur du milieu postsecondaire) qui crée le projet dans le SGCF. Il est responsable des tâches qui relevaient, jusqu'à maintenant, du responsable du projet (par exemple, la soumission d'une proposition à l'établissement).
- **Chef(s) d'équipe** : Vous pouvez sélectionner un maximum de deux chefs d'équipe. Le statut de chef d'équipe sera attribué automatiquement au responsable administratif; vous pourrez donc désigner un chef d'équipe supplémentaire et il n'est pas nécessaire que ce dernier soit associé à l'établissement administratif.

Avant que vous ne puissiez soumettre l'avis d'intention, les chefs et les membres d'équipe doivent avoir un compte dans le SGCF et accepter de participer au projet. Les chefs d'équipe pourront consulter ou modifier l'avis d'intention, mais les membres y auront accès en lecture seule.

Vous pouvez désigner des chefs ou membres d'équipe provenant d'établissements nationaux ou internationaux qui ne sont pas admissibles au financement de la FCI.

Description du projet

Maximum de quatre pages

Décrivez les principales composantes de l'infrastructure demandée, donnez un aperçu des activités de recherche ou de développement technologique qui seront rendues possibles par l'infrastructure et décrivez les résultats escomptés de ces activités, y compris les applications potentielles.

Veuillez aussi indiquer clairement dans cette section si la proposition comprendra une infrastructure de calcul informatique de pointe, et si l'emplacement proposé pour le projet d'infrastructure est une installation de recherche nationale ou internationale (pour en savoir plus, veuillez consulter la section [Projets d'infrastructure admissibles](#) du présent document).

Établissements partenaires

Avant que vous ne puissiez soumettre un avis d'intention, les établissements partenaires doivent accepter de participer au projet et confirmer la contribution provenant de leur enveloppe, le cas échéant.

Évaluateurs suggérés

Nous vous encourageons à suggérer des évaluateurs qui se trouvent à différentes étapes de leur carrière, dont les antécédents sont variés et qui appartiennent à des groupes sous-représentés pour les activités proposées, selon le cas. La FCI se réserve le droit de communiquer ou non avec ces personnes.

Proposition

La proposition doit démontrer clairement les mérites et l'excellence du projet proposé. Vous devez fournir suffisamment de renseignements pour que les évaluateurs puissent évaluer la proposition selon les [critères d'évaluation](#).

Le SGCF remplit automatiquement la proposition à partir des renseignements de l'avis d'intention, notamment :

- Information sur le projet.
- Établissements partenaires.
- Équipe.
- Évaluateurs suggérés.

Vous pouvez modifier les établissements partenaires, les membres d'équipe et les évaluateurs suggérés après la soumission de votre avis d'intention, mais **vous devez en informer votre chargé de programmes dès que possible** afin d'éviter les conflits d'intérêts avec les évaluateurs potentiels.

La proposition compte trois modules distincts dans le SGCF :

- **Description du projet** — comprend de l'information sur le projet et la façon dont il répond aux objectifs et aux critères du concours.
- **Renseignements financiers** — comprend de l'information détaillée sur le budget.
- **Évaluateurs suggérés** — comprend une liste d'évaluateurs potentiels.

Le formulaire en ligne indiquera le nombre maximal de caractères à saisir dans chacune des sections ainsi que le nombre maximal de pages des pièces jointes.

Module Description du projet

Ce module comprend les sections suivantes :

- Information sur le projet.
- Sommaire en langage clair et sommaire du projet.
- Équipe.
- Établissements partenaires.
- Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance.
- Critères d'évaluation.

La description des renseignements à inclure dans ces sections se trouve à la section 6 des documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs et au personnel administratif d'établissements.

SOMMAIRE DU PROJET

Maximum de trois pages

Donnez une description générale des activités de recherche ou de développement technologique qui seront entreprises et un aperçu de l'infrastructure que vous demandez. Ce sommaire doit expliquer de façon concise dans quelle mesure la proposition répond aux objectifs du concours.

Les trois objectifs du Fonds d'innovation sont :

- Favoriser un leadership mondial en soutenant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial.
- Accroître et optimiser la capacité des établissements et de la communauté de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- Engendrer des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.

Dans le cas des projets dont le financement est recommandé par le comité d'évaluation multidisciplinaire, le sommaire du projet est la seule section de la proposition qui sera soumise à l'examen du comité d'évaluation multidisciplinaire spécial.

ÉQUIPE

L'infrastructure demandée doit rendre possibles les activités de recherche concurrentielles sur la scène internationale de toute une équipe. Ces activités peuvent s'inscrire dans un ou plusieurs programmes de recherche et l'équipe peut regrouper des chercheurs provenant de différents établissements, pays et secteurs. Nous vous encourageons à tenir compte de l'ensemble des différents utilisateurs, soit les chefs et les membres d'équipe, et les autres utilisateurs quand vous aborderez ce critère d'évaluation. Cependant, en raison de l'espace limité, et pour tenir compte de la charge de travail, vous pouvez inscrire un maximum de dix membres d'équipe, y compris les chefs d'équipe; seuls les CVs de ces dix personnes seront joints à la proposition.

Avant que vous ne puissiez soumettre la proposition, les chefs et les membres d'équipe doivent avoir un compte dans le SGCF et accepter de participer au projet. Les chefs d'équipe pourront consulter ou modifier la proposition, mais les membres y auront accès en lecture seule.

Décrivez les responsabilités des chefs d'équipe et le rôle de chaque membre d'équipe dans les [critères d'évaluation](#).

Vous pouvez également ajouter un maximum de 20 autres utilisateurs. Comme le SGCF ne les avisera pas de leur ajout à la proposition, l'établissement administratif doit s'assurer qu'ils en ont été informés et ont consenti à prendre part au projet.

Vous pouvez identifier des personnes provenant d'établissements nationaux ou internationaux non admissibles au financement de la FCI comme chefs ou membres d'équipe ou autres utilisateurs.

Établissements partenaires

Avant de soumettre une proposition, les établissements partenaires doivent confirmer la contribution provenant de leur enveloppe, le cas échéant. Les établissements partenaires ajoutés après la soumission de l'avis d'intention doivent également confirmer leur participation avant que la proposition ne puisse être soumise. **Vous devez aviser votre chargé de programmes de tout ajout d'établissement partenaire dès que possible**; vous nous aiderez ainsi à gérer les conflits d'intérêts pouvant survenir dans le cadre du processus d'évaluation au mérite.

PROJETS MULTIÉTABLISSEMENTS

Dans le cas des projets multiétablissements comptant au moins trois établissements partenaires admissibles à la FCI, vous pouvez demander une contribution additionnelle d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI. Cette contribution servira à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. Vous devez inscrire cette contribution additionnelle dans la catégorie Autre et l'accompagnez de la mention *FCI additionnelle*.

Vous devez justifier cette contribution additionnelle sous le critère Pérennité de la section Critères d'évaluation laquelle sera soumise au processus d'évaluation au mérite.

Critères d'évaluation

STRUCTURE DE LA PROPOSITION

Télécharger un document PDF indiquant comment la proposition répond aux critères dans le [SGCF](#). Le document doit comprendre les principaux renseignements indiquant dans quelle mesure la proposition respecte les critères d'évaluation de ce concours. Assurez-vous qu'il est conforme aux lignes directrices sur la présentation des pièces jointes figurant dans les documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs ou au personnel administratif des établissements. Vous devez aussi :

- répondre à chacun des critères dans l'ordre indiqué dans les pages suivantes.
- commencer chacun des critères sur une nouvelle page.

Chaque critère d'évaluation sera évalué en fonction d'une norme. Chaque critère contient des instructions sur les éléments que vous devez aborder dans la proposition. Ne pas répondre à tous ces éléments affaiblira la proposition. Les comités d'experts devront mesurer le degré de conformité de la proposition à chacune des normes alors que les membres des comités d'évaluation multidisciplinaire évalueront le degré de conformité de la proposition à chacun des objectifs du concours. Les prochaines pages présentent chacun des critères d'évaluation sous l'objectif auquel il est rattaché.

LIMITES DE PAGES

Le nombre maximal de pages du document PDF dépend du montant demandé à la FCI dans la proposition.

Montant demandé à la FCI	Nombre maximal de pages
≤ 2 M\$	30*
> 2 M\$	35

Vous profitez d'une grande marge de manœuvre pour répondre à chacun des critères dans votre document, notamment en utilisant des figures ou des tableaux au besoin. La distribution du nombre de pages dédié à chacun des critères est à votre discrétion; il faut cependant respecter le nombre total de pages permises.

* Si vous soumettez une proposition demandant moins de deux millions de dollars à la FCI, le Système de gestion des contributions de la FCI acceptera le téléchargement d'un document PDF d'un maximum de 35 pages. Une erreur de validation imposant une limite de 30 pages surviendra seulement lorsque le responsable administratif marquera la proposition comme complétée, que votre établissement indiquera qu'elle a été vérifiée ou la soumettra à la FCI et vous devrez alors réduire le nombre de pages à 30.

NORMES D'ÉVALUATION ET INSTRUCTIONS

OBJECTIF 1

Favoriser un leadership mondial en soutenant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial

La proposition doit se conformer aux exigences suivantes :

- Les activités de recherche ou de développement sont novatrices, réalisables et ont le potentiel d'être concurrentielles sur la scène internationale.
- L'équipe, composée des chercheurs et de leurs partenaires, est adéquate pour mener à terme toutes les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- Les activités de recherche ou de développement technologique proposées permettront aux établissements et à leurs chercheurs de se positionner comme chefs de file mondiaux dans le domaine.

Recherche ou développement technologique

Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.

Instructions :

Décrivez les activités de recherche ou de développement technologique qui seront rendues possibles par l'infrastructure demandée, y compris l'approche proposée, la faisabilité et les percées potentielles.

Expliquez en quoi les activités proposées sont novatrices et concurrentielles sur la scène mondiale en les positionnant dans le contexte national et international. Fournissez des références, s'il y a lieu.

Équipe

L'équipe diversifiée comprend l'étendue de l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités proposées.

Instructions :

Décrivez l'expertise et l'expérience de l'équipe qui seront pertinentes pour mener à bien les activités proposées. Mentionnez les contributions scientifiques et techniques de l'équipe dans le domaine.

Décrivez les contributions des partenaires pertinentes dans le cadre des activités proposées, le cas échéant.

Décrivez les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dont vous avez tenu compte lors de la composition de l'équipe (y compris les chefs d'équipe, les membres d'équipe et les autres utilisateurs) en vue d'inclure des personnes qui possèdent l'expertise nécessaire, qui se trouvent à différentes étapes de leur carrière et qui appartiennent à des groupes sous-représentés pour les activités proposées, selon le cas.

OBJECTIF 2

Accroître et optimiser la capacité des établissements et de la communauté de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposés

La proposition doit se conformer aux exigences suivantes :

- Les établissements et leurs partenaires démontrent qu'ils disposent des ressources humaines, des infrastructures et des autres investissements nécessaires dans les domaines de recherche ou de développement technologique proposés. L'acquisition de l'infrastructure demandée constitue un investissement optimal pour renforcer la capacité existante.
- L'infrastructure demandée est nécessaire pour réaliser les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- Des plans et des engagements concrets sont en place pour assurer l'utilisation optimale et l'exploitation pérenne de l'infrastructure pendant sa durée de vie utile.

Capacité de recherche

Les établissements et leurs partenaires disposent de la capacité de recherche nécessaire sur laquelle s'appuie la présente proposition.

Instructions :

Dans le contexte précis de la proposition actuelle, décrivez la capacité de recherche des établissements et de leurs partenaires qui servira de base aux activités proposées, y compris les principaux investissements antérieurs dans les ressources humaines (chercheurs et personnel hautement qualifié) et l'infrastructure.

Infrastructure

L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.

Instructions :

Décrivez chaque article demandé et justifiez-en la pertinence dans la réalisation des activités proposées. Faites référence au numéro d'article, à la quantité, au coût et à l'emplacement indiqués dans le tableau de la section Coût des articles individuels. Fournissez la ventilation des coûts et une description de chacun des groupes d'articles. Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, fournissez une description des locaux, y compris l'emplacement, la superficie et le type.

En considérant l'infrastructure disponible à votre établissement ainsi qu'aux établissements partenaires, veuillez expliquer comment l'infrastructure demandée représente le choix optimal afin de mener les activités de recherche proposées.

Nota : Dans le cas de propositions qui comportent des coûts de construction ou de rénovation, fournissez la ventilation des coûts, l'échéancier et les plans d'étage dans un document supplémentaire joint au module Renseignements financiers.

* Le tableau se poursuit à la page suivante.

Pérennité

L'infrastructure sera utilisée, exploitée et maintenue de façon optimale durant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.

Instructions :

Présentez un plan de gestion décrivant comment l'infrastructure sera utilisée (p. ex. accès des utilisateurs et niveau d'utilisation), exploitée et maintenue de manière optimale durant sa durée de vie utile.

Indiquez les coûts d'exploitation et de maintenance et les sources de revenus prévus pour la durée de vie utile de l'infrastructure; faites référence au tableau Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance.

Dans le cas d'un projet multiétablissement qui compte au moins trois établissements partenaires admissibles à la FCI et qui demande une contribution additionnelle (d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI), veuillez fournir une justification de ces coûts additionnels.

S'il s'agit d'un projet complexe et de grande envergure, décrivez le modèle de gouvernance de l'infrastructure demandée, notamment la composition de ses instances décisionnelles.

OBJECTIF 3

Engendrer des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens

La proposition doit se conformer aux exigences suivantes :

- Elle comprend un plan bien défini sur le transfert des résultats et l'application des connaissances découlant de la recherche ou du développement technologique.
- Les résultats de la recherche ou du développement technologique sont susceptibles d'avoir des retombées socioéconomiques pour le Canada.
- Elle comprend un plan bien défini de formation et de perfectionnement du personnel hautement qualifié.

Retombées

L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles d'entraîner des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.

Instructions :

Décrivez les mesures prévues pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique.

Décrivez l'expérience de l'équipe en matière de mobilisation des connaissances ou de transfert technologique.

Décrivez les retombées potentielles pour le Canada, y compris les compétences que le personnel hautement qualifié va acquérir grâce à l'infrastructure demandée.

Module Renseignements financiers

Ce module comprend les sections suivantes :

- Coût des articles individuels
- Plans de construction ou de rénovation (s'il y a lieu)
- Contributions des partenaires admissibles
- Utilisation de l'infrastructure
- Aperçu du financement du projet d'infrastructure (génééré automatiquement)

La description des renseignements à inclure dans ces sections se trouve à la section 6 des documents [Initiation au SGCF](#) destinés aux chercheurs et au personnel administratif d'établissements.

Évaluateurs suggérés

Nous vous encourageons à suggérer des évaluateurs qui se trouvent à différentes étapes de leur carrière, dont les antécédents sont variés et qui appartiennent à des groupes sous-représentés pour les activités proposées, selon le cas. La FCI se réserve le droit de communiquer ou non avec ces personnes.

Soumission des avis d'intention et des propositions

Il n'est pas nécessaire de soumettre une copie papier des avis d'intention ou des propositions. Veuillez utiliser le [SGCF](#) pour préparer et soumettre des avis d'intention et des propositions selon les échéances prescrites.

ANNEXE 1

ENVELOPPES ALLOUÉES AUX ÉTABLISSEMENTS

Établissement	Enveloppe
University of Toronto (et hôpitaux affiliés)	171 300 000 \$
The University of British Columbia (et hôpitaux affiliés)	103 900 000 \$
McGill University (et hôpitaux affiliés)	99 700 000 \$
University of Alberta (et hôpitaux affiliés)	62 000 000 \$
Université de Montréal (et hôpitaux affiliés)	61 100 000 \$
Université Laval (et hôpitaux affiliés)	49 300 000 \$
McMaster University (et hôpitaux affiliés)	47 900 000 \$
University of Ottawa (et hôpitaux affiliés)	45 900 000 \$
University of Calgary (et hôpitaux affiliés)	42 800 000 \$
Western University (et hôpitaux affiliés)	39 500 000 \$
University of Waterloo	37 800 000 \$
University of Manitoba (et hôpitaux affiliés)	27 600 000 \$
Dalhousie University (et hôpitaux affiliés)	27 100 000 \$
Queen's University (et hôpitaux affiliés)	25 800 000 \$
Simon Fraser University	24 700 000 \$
Université de Sherbrooke (et hôpitaux affiliés)	20,500 000 \$
University of Saskatchewan (et hôpitaux affiliés)	17 300 000 \$
University of Victoria	17 100 000 \$
York University	15 900 000 \$
University of Guelph	14 400 000 \$
Polytechnique Montréal	13 200 000 \$
Concordia University	12 800 000 \$
Université du Québec à Montréal	11 600 000 \$
Carleton University	11 400 000 \$
Memorial University of Newfoundland* (et hôpitaux affiliés)	9 900 000 \$
Ryerson University*	8 100 000 \$
Institut national de la recherche scientifique*	7 700 000 \$
University of Windsor*	6 200 000 \$
University of New Brunswick*	5 500 000 \$
Université du Québec — École de technologie supérieure*	5 200 000 \$
University of Regina*	3 800 000 \$
Wilfrid Laurier University*	3 800 000 \$
Brock University*	3 300 000 \$
University of Lethbridge*	3 200 000 \$
Laurentian University*	3 200 000 \$
Lakehead University*	3 100 000 \$
Trent University*	2 900 000 \$
University of Ontario Institute of Technology*	2 800 000 \$
Université du Québec à Trois-Rivières*	2 700 000 \$
Université du Québec à Chicoutimi*	2 500 000 \$
Université du Québec à Rimouski*	2 400 000 \$
Tous les autres établissements admissibles de la FCI*	1 750 000 \$

* Petits établissements (dont la part de financement des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent).

ANNEXE 2

RÉVISIONS DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE L'INFRASTRUCTURE

Nous avons apporté deux révisions aux critères d'admissibilité de l'infrastructure pour le Concours 2020 du Fonds d'innovation. Les instructions suivantes visent à vous aider à rédiger votre proposition. Nous mettrons à jour notre [Guide des politiques et des programmes](#) cet automne et introduirons progressivement les critères d'admissibilité révisés pour nos autres fonds au cours de l'année 2019.

Garanties prolongées ou contrats de service pour l'équipement existant

Les garanties prolongées ou les contrats de service pour de l'équipement existant sont admissibles, que l'équipement soit financé ou non par la FCI. Lorsque l'équipement original n'est pas financé par la FCI, les garanties prolongées ou les contrats de service ne sont admissibles que si l'équipement original satisfait aux exigences pour les projets d'infrastructure. Ces exigences sont énoncées dans la section 4 du [Guide des politiques et des programmes](#), en particulier dans les sections 4.2 à 4.4 (utilisation de l'infrastructure, emplacement de l'infrastructure et contrôle de l'infrastructure).

Les propositions qui comprennent une demande de garanties prolongées ou de contrats de service pour de l'équipement existant doivent traiter des aspects suivants dans la section infrastructure du document critères d'évaluation :

- L'équipement existant est nécessaire et approprié pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.
- L'achat de garanties prolongées et de contrats de service représente le choix optimal pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.

La durée admissible des garanties prolongées et des contrats de service demandés dans la proposition correspond à la période durant laquelle l'équipement existant sera utilisé pour les activités de recherche ou de développement technologique proposées. Elle ne doit pas excéder la durée de vie utile de l'équipement.

Espaces de travail collaboratifs

Auparavant, la construction d'un nouveau bâtiment ou la rénovation d'un nouvel espace dans un bâtiment existant n'était admissible que lorsque le nouvel espace était essentiel pour abriter et utiliser l'infrastructure demandée dans la proposition. Les coûts de construction ou de rénovation d'un espace de travail collaboratif sont maintenant admissibles. Cet espace, conçu pour permettre et favoriser les collaborations de recherche, doit être essentiel et construit spécialement pour les activités de recherche et de développement technologique proposés. De plus, il doit être principalement utilisé pour des activités de recherche.

Les espaces de travail collaboratifs admissibles comprennent les espaces prévus pour les groupes de discussion et les salles de réunion.

Les espaces de travail collaboratifs non admissibles comprennent les cafétérias ou les aires de détente, puisqu'ils ne sont pas principalement construits ni utilisés pour des activités de recherche.